



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Articles 1 à 5 du second projet de *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

1. Le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (ci-après « **GREIBJ** ») a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le second projet de règlement des articles 1 à 5 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*, afin de :
 - Modifier certaines dispositions relatives à la grille des spécifications concernant la marge arrière de bâtiments principaux dans la zone 49(12)-13-C;
 - Redéfinir les limites des zones 201-28-M, 201-15-C, 49(12)-47-R et 49(12)-46-R;
 - Modifier certaines dispositions relatives à la grille des spécifications concernant l'ajout de groupes d'usages dans la zone 49(12)-46-R et dans la zone 49(12)-47-R.

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

2. À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 11 février 2025 sur le premier projet de *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*, le conseil du GREIBJ a adopté, sans changement, un second projet de règlement des articles 1 à 5 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*.
3. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës,

afin que des règlements les concernant soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Le tableau ci-dessous décrit l'objet des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les zones d'où une telle demande peut provenir :

Articles	Objet	Zone(s) d'où peut provenir une demande
Article 1 (Route 113 entre Chapais et Chibougamau)	Ajout de la note (1) concernant la marge arrière du bâtiment principal à la Grille des spécifications de la zone 49(12)-13-C	Zone concernée : 49(12)-13-C
Article 2 (Avenue des Groseilliers, Radisson)	Modification du plan de zonage pour les zones 201-28-M et 201-15-C	Zones concernées : 201-28-M, 201-15-C Zone(s) contiguë(s) : 201-11-H, 201-12-P 201-14-C, 201-17-H 201-18-H, 201-20-H 201-21-H, 201-23-H 201-26-I, 201-30-C
Article 3 (Secteur de l'aéroport de Chapais-Chibougamau)	Modification du plan de zonage pour les zones 49(12)-47-R et 49(12)-46-R	Zones concernées : 49(12)-47-R, 49(12)-46-R Zone contiguë : 49(12)-08-R
Article 4 (Secteur de l'aéroport de Chapais-Chibougamau)	Ajout du groupe d'usage Industrie (I) (commerce, services et industries à incidences faibles (Ia) et moyennes (Ib)) dans la zone 49(12)-46-R	Zone concernée : 49(12)-46-R Zone(s) contiguë(s) : 49(12)-08-R, 49(12)-47-R
Article 5 (Secteur de l'aéroport de Chapais-Chibougamau)	Ajout du groupe d'usage Villégiature (V) (villégiature dispersée (Va)) et du groupe d'usage Loisir et récréation (L) (parc et espace vert (La)) ainsi que le retrait du groupe d'usage Industrie (I), soit le commerce, service et industrie à incidences faibles (Ia) et moyennes (Ib) dans la zone 49(12)-47-R. Modification de la hauteur maximale à 10,0 mètres dans la zone 49(12)-47-R.	Zone concernée : 49(12)-47-R Zone(s) contiguë(s) : 49(12)-08-R, 49(12)-46-R

5. Chaque disposition du second projet de règlement est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone visée.
6. Une demande vise à ce que le second projet de règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

7. Pour chacune des dispositions du second projet de règlement, le scrutin référendaire pourra être tenu seulement si au moins une demande de scrutin référendaire a été formulée par une personne de la zone principale concernée, et ce, même si des personnes d'une zone contiguë en exigent la tenue.
8. Pour chaque article, une illustration indiquant l'emplacement des zones concernées et des zones contiguës figure aux croquis ci-joints.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

9. Pour être valide, toute demande de participation à un référendum doit :
 - a) Être consignée dans le *Formulaire de demande de participation à un référendum* joint au présent avis public et figurant sur notre site Internet pour indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet ainsi que la zone d'où elle provient et mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite – toute demande qui n'indiquera pas clairement la disposition visée et la zone d'où elle provient et à laquelle elle s'applique ne sera pas considérée;
 - b) Être reçue par courriel à l'adresse courriel gouvernement@greibj-eijbrg.ca au plus tard le huitième jour qui suit la date de publication du présent avis, soit le 16 juillet 2025 à 16 h;
 - c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
10. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qui remplit les conditions suivantes **en date du 10 juin 2025** :
 - a) Être une personne physique majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et :
 - a. être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins 6 mois, au Québec, ou;
 - b. être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, située dans une zone d'où peut provenir une demande, ou;
 - c. être, depuis au moins 12 mois, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande et :
 - i. Être désignée, par les copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, comme celui qui a le droit de signer

la demande en leur nom. Le copropriétaire ou cooccupant désigné doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire;

ii. produire cette procuration par courriel, à l'adresse ci-haut indiquée.

b) Être une personne morale :

a. propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, depuis au moins 12 mois et situé dans une zone d'où peut provenir une demande, ou;

c) Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, depuis au moins 12 mois et situé dans une zone d'où peut provenir une demande et avoir été désignée par procuration et produit cette procuration conformément aux conditions énoncées au paragraphe 1.c) ci-dessus.

ABSENCE DE DEMANDE

11. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

12. Le second projet de règlement et les croquis ci-haut mentionnés peuvent également être consultés de la façon suivante :

a) en personne, au siège social du GREIBJ au 2 rue des Rapides, Matagami, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h;

b) par courriel, en faisant la demande :

- par écrit à l'adresse courriel gouvernement@greibj-eijbrq.ca.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 3^e jour de juillet 2025.


Chloé Huguet
Assistante-greffière



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

CERTIFICAT DE PUBLICATION

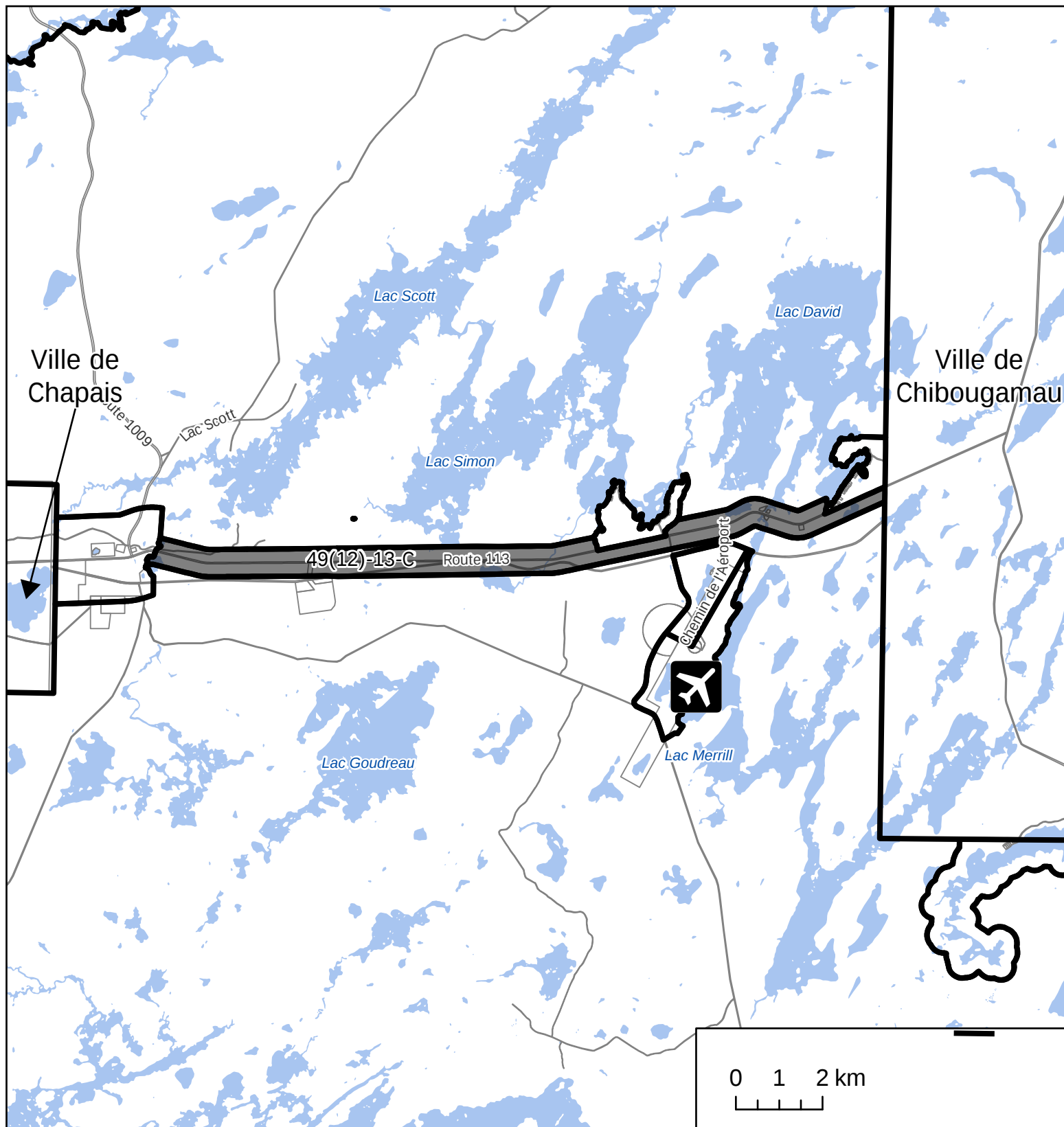
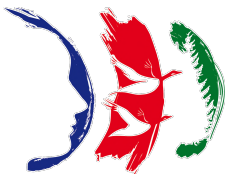
Je, soussignée, assistante-greffière, résidente à Matagami, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé relatif à une demande de participation à un référendum pour les articles 1 à 5 du second projet de Règlement de zonage n° 213.2 en l'insérant dans « La Sentinelle », édition du 8 juillet 2025.

Je certifie également que ledit avis a été affiché au bureau principal du Gouvernement régional et au bureau de la Localité de Radisson ainsi que sur le site Internet du Gouvernement régional et de la Localité de Radisson.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour de juillet 2025.

Signature Chloé Auguet

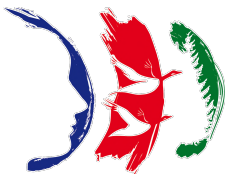
Titre Assistante - greffière



Légende / Legend

■ Zone concernée / Concerned zone

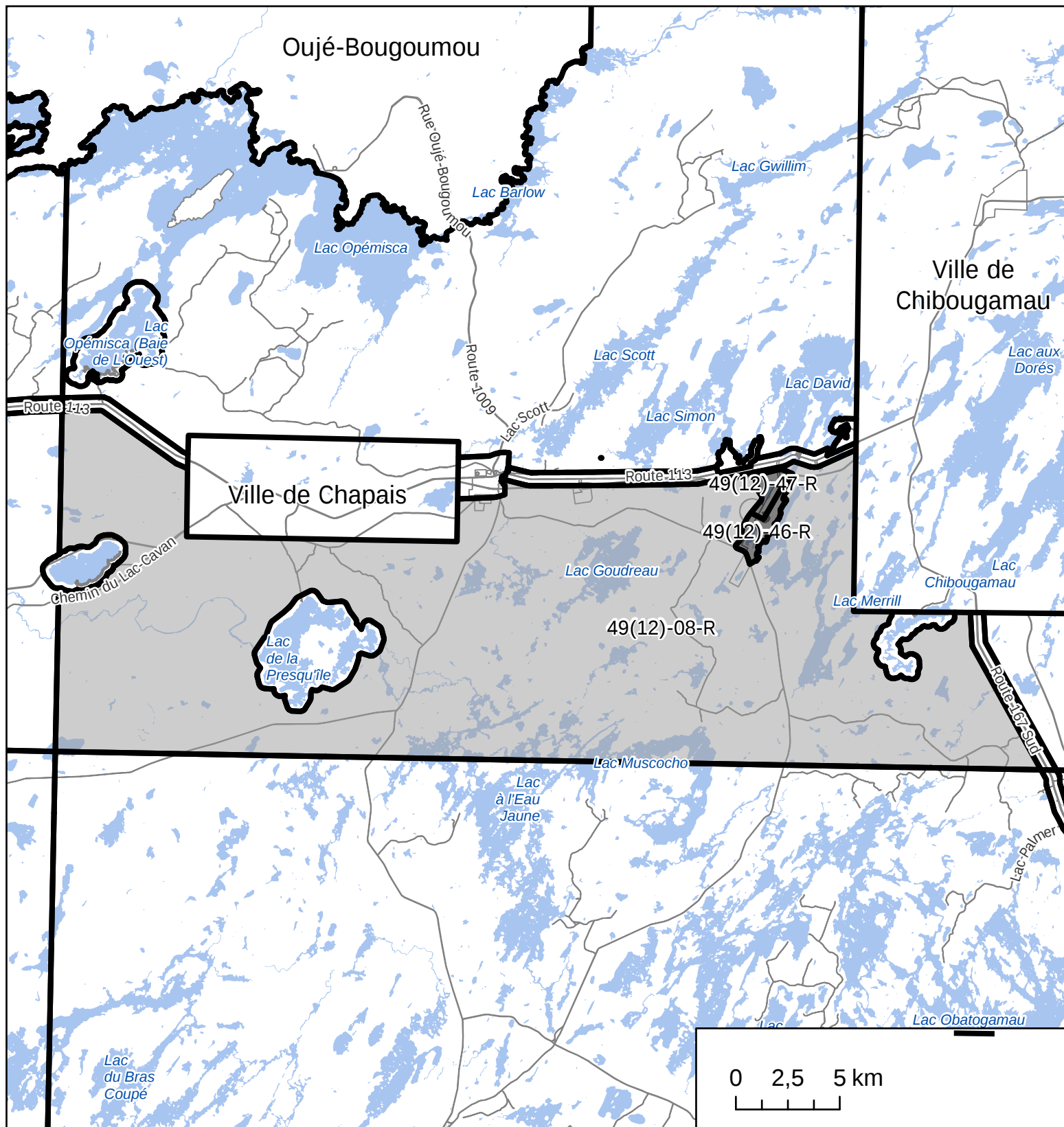
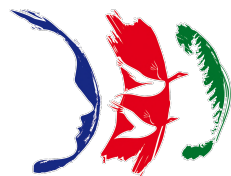
Échelle / Scale 1 : 120 000
Projection NAD83 MTM 8



Légende / Legend

- Zone concernée / Concerned zone
- Zone contiguë / Contiguous zone

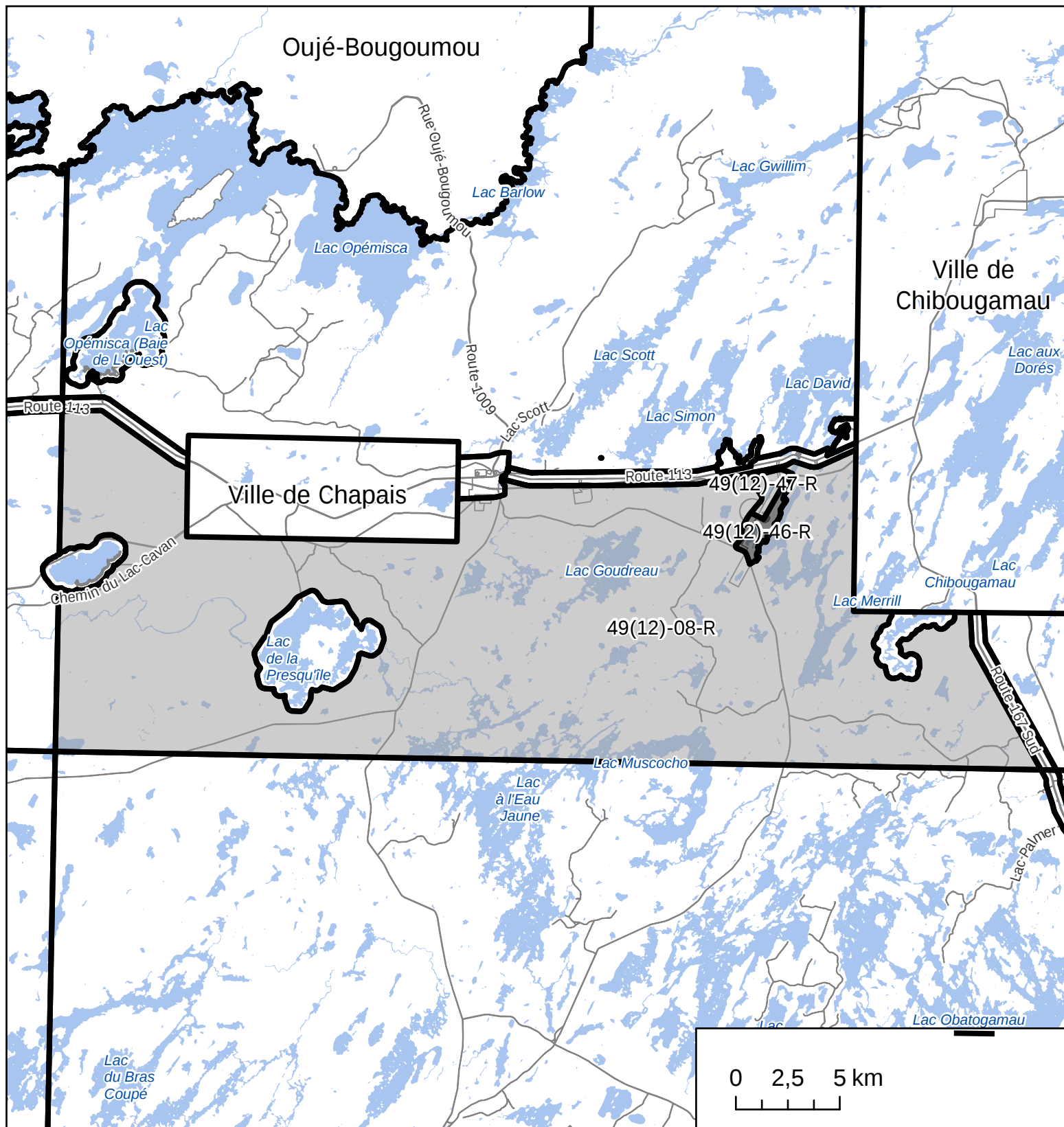
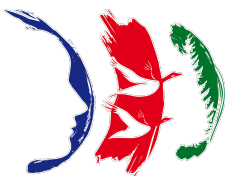
Échelle / Scale 1 : 18 000
Projection NAD83 MTM 9



Légende / Legend

- Zone concernée / Concerned zone
- Zone contiguë / Contiguous zone

Échelle / Scale 1 : 250 000
Projection NAD83 MTM 8

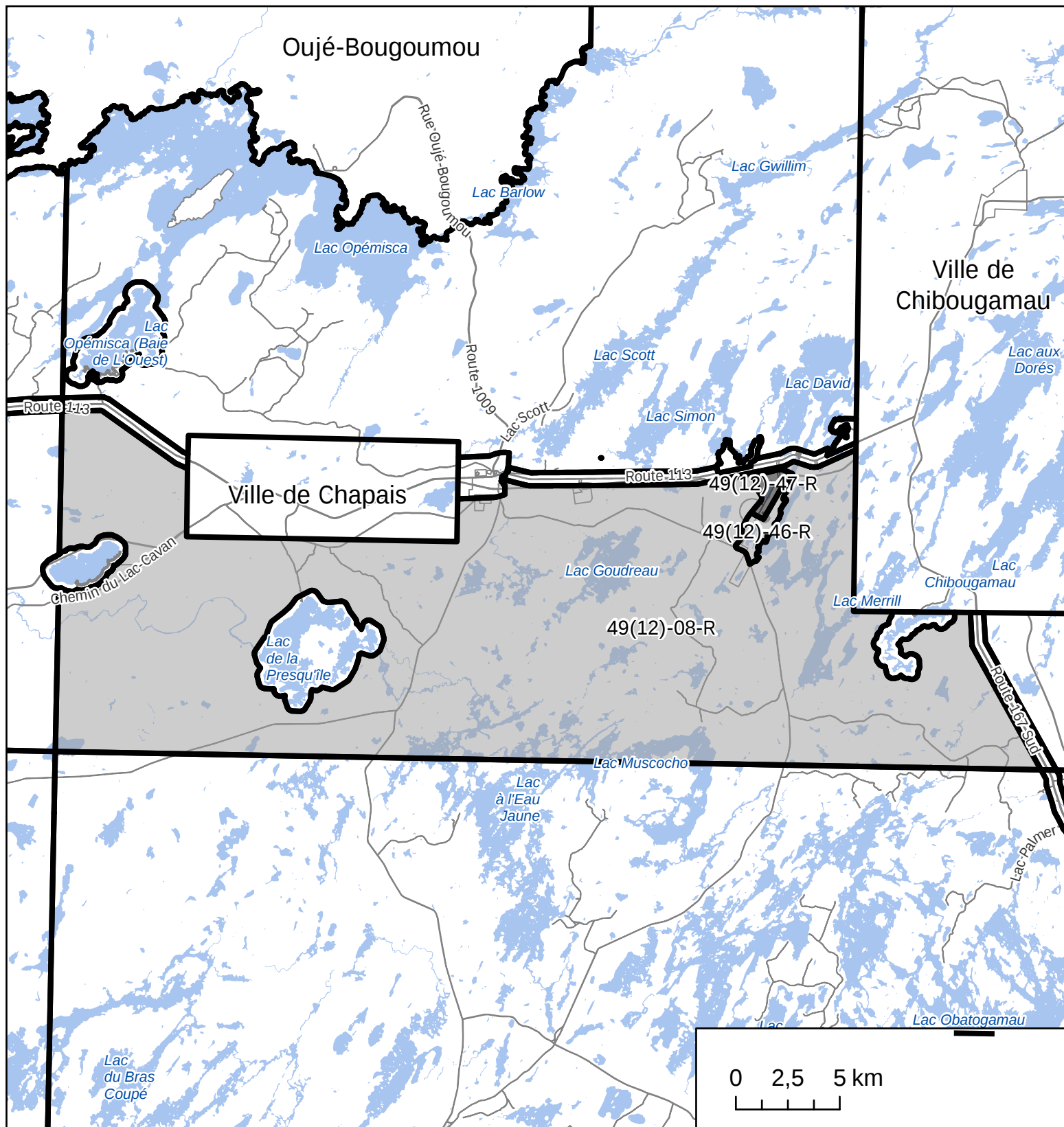
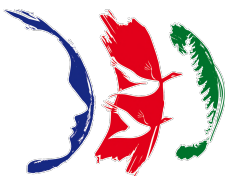


Légende / Legend

■ Zone concernée / Concerned zone

■ Zone contiguë / Contiguous zone

Échelle / Scale 1 : 250 000
Projection NAD83 MTM 8



Légende / Legend

- Zone concernée / Concerned zone
- Zone contiguë / Contiguous zone

Échelle / Scale 1 : 250 000
Projection NAD83 MTM 8



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

FORMULAIRE

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE

Je _____, étant domicilié(e), propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au _____, dans la zone visée ou dans la zone contiguë, demande l'approbation référendaire sur le :

- second projet de *Règlement de zonage no 213.2 modifiant le Règlement de zonage no 213.1* du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Ma demande d'approbation référendaire vise spécifiquement la ou les disposition(s) suivante(s) :

l'article 1 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1* du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

l'article 2 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1* du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

l'article 3 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1* du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

l'article 4 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1* du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

l'article 5 du *Règlement de zonage n° 213.2 modifiant le Règlement de zonage n° 213.1* du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Je demande l'approbation référendaire de la ou des disposition(s) cochée(s) ci-dessus pour :

la zone visée _____ dans laquelle je suis domicilié(e), propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise;

la zone _____ qui est contiguë à la zone visée _____
et dans laquelle je suis domicilié(e), propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un
établissement d'entreprise.

***NB : Toute demande qui n'indiquera pas clairement la disposition visée et la zone
d'où elle provient et à laquelle elle s'applique ne sera pas considérée.***

Si plusieurs personnes intéressées signent la demande, veuillez indiquer le nom et les
coordonnées (incluant la zone où ils sont domiciliés, propriétaire d'un immeuble ou
occupant d'un établissement d'entreprise) de chacun des signataires ci-après :

Signature :

Date :

**La présente demande doit être transmise par courriel à l'adresse courriel
gouvernement@greibj-eijbrg.ca au plus tard le 16 juillet 2025 à 16 h 30.**